



VILLE DU  
PUY EN VELAY  
(Haute-Loire)

## ARRÊTÉ DE LA VILLE DU PUY EN VELAY

### Concernant Madame Huguette VÉROT



N° Arrêté : 26/HV/01

#### **Objet : Délégation des fonctions d'officier de l'état civil**

Le Maire de la Ville du Puy en Velay,

**Vu l'article R2122-10, modifié par le Décret N°2019-966 du 18 septembre 2019- art 8 du Code Général des Collectivités Territoriales**, fixant les conditions dans lesquelles le Maire peut déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'État Civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.

**Considérant** la nécessité d'organiser le service État Civil dans l'intérêt des administrés,

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: Une délégation de fonction est donnée à Madame Huguette VÉROT, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, titulaire, pour :

- l'ensemble des fonctions qu'elle exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : Monsieur Stéphane GRANET, Directeur Général des Services de la Ville, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'expédition sera faite à Monsieur le Préfet et copie sera remise à Monsieur le Procureur de la République, ainsi qu'à l'agent.

Fait au Puy-en-Velay,  
le 21 mars 2026



Le Maire  
Michel CHAPUIS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand 6 cours Sablon 63000 CLERMONT FERRAND Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notification faite à l'agent le :

Signature de l'agent :

## ARRÊTÉ DE LA VILLE DU PUY EN VELAY

Concernant Madame Bénédicte HENRIOT

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE  
24 MARS 2026

N° Arrêté : 26/HV/02

**Objet : Délégation des fonctions d'officier de l'état civil**

Le Maire de la Ville du Puy en Velay,

**Vu l'article R2122-10, modifié par le Décret N°2019-966 du 18 septembre 2019- art 8 du Code Général des Collectivités Territoriales**, fixant les conditions dans lesquelles le Maire peut déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'État Civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.

**Considérant** la nécessité d'organiser le service État Civil dans l'intérêt des administrés,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Une délégation de fonction est donnée à Madame Bénédicte HENRIOT, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, titulaire, pour :

- l'ensemble des fonctions qu'elle exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : Monsieur Stéphane GRANET, Directeur Général des Services de la Ville, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'expédition sera faite à Monsieur le Préfet et copie sera remise à Monsieur le Procureur de la République, ainsi qu'à l'agent.

Fait au Puy-en-Velay,  
le 21 mars 2026



Le Maire,  
Michel CHAPUIS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand 6 cours Sablon 63000 CLERMONT FERRAND Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notification faite à l'agent le :

Signature de l'agent :

## ARRÊTÉ DE LA VILLE DU PUY EN VELAY

Concernant Madame Pauline PRALONG

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE  
24 MARS 2026

N° Arrêté : 26/HV/03

**Objet :** Délégation des fonctions d'officier de l'état civil

Le Maire de la Ville du Puy en Velay,

**Vu l'article R2122-10, modifié par le Décret N°2019-966 du 18 septembre 2019- art 8 du Code Général des Collectivités Territoriales**, fixant les conditions dans lesquelles le Maire peut déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'État Civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.

**Considérant** la nécessité d'organiser le service État Civil dans l'intérêt des administrés,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Une délégation de fonction est donnée à Madame Pauline PRALONG, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, titulaire, pour :

- l'ensemble des fonctions qu'elle exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : Monsieur Stéphane GRANET, Directeur Général des Services de la Ville, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'expédition sera faite à Monsieur le Préfet et copie sera remise à Monsieur le Procureur de la République, ainsi qu'à l'agent.

Fait au Puy-en-Velay,  
le 21 mars 2026



Le Maire,  
Michel CHAPUIS

*Le Maire :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand 6 cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

*Notification faite à l'agent le :*

*Signature de l'agent :*



VILLE DU  
PUY EN VELAY  
(Haute-Loire)

## ARRÊTÉ DE LA VILLE DU PUY EN VELAY

Concernant Madame Manon MAZAL



N° Arrêté : 26/HV/04

**Objet :** Délégation des fonctions d'officier de l'état civil

Le Maire de la Ville du Puy en Velay,

**Vu l'article R2122-10, modifié par le Décret N°2019-966 du 18 septembre 2019- art 8 du Code Général des Collectivités Territoriales**, fixant les conditions dans lesquelles le Maire peut déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'État Civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.

**Considérant** la nécessité d'organiser le service État Civil dans l'intérêt des administrés,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Une délégation de fonction est donnée à Madame Manon MAZAL, adjoint administratif 2ème classe, titulaire, pour :

- l'ensemble des fonctions qu'elle exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : Monsieur Stéphane GRANET, Directeur Général des Services de la Ville, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'expédition sera faite à Monsieur le Préfet et copie sera remise à Monsieur le Procureur de la République, ainsi qu'à l'agent.

Fait au Puy-en-Velay,  
le 21 mars 2026



Le Maire,  
Michel CHAPUIS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand 6 cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notification faite à l'agent le :

Signature de l'agent :